



AUDREY VERRANDO

MAQUILLAGE PERMANENT / DERMOPIGMENTATION ESTHETIQUE

INFORMATIONS ET RISQUES LIÉS AU MAQUILLAGE PERMANENT

Client: Tél :

Date de naissance : Mail:

Date : Technique:.....

SOURCILS

LÈVRES

Chaque acte qui implique une effraction cutanée peut être à l'origine d'infections si la peau de la personne sur laquelle l'acte est réalisé n'est pas désinfectée, si le matériel pénétrant la barrière cutanée n'est pas stérile, ou si les règles d'hygiène ne sont pas respectées. Tous les maquillages permanents entraînent de minimes saignements ou de microscopiques projections de sang ou de liquides biologiques (pas toujours visibles) et peuvent donc transmettre des infections (bactériennes le plus souvent mais aussi les virus des hépatites B et C et également le virus du SIDA). L'infection peut passer de client à client par le biais des instruments s'ils ne sont pas correctement stérilisés, mais aussi de l'opérateur vers le client et enfin du client vers l'opérateur en cas de piqûre accidentelle. L'état de santé du client, en particulier s'il suit un traitement, peut contre indiquer l'acte envisagé notamment en cas de terrain allergique aux produits et matériels utilisés (pigments de tatouage). Il est conseillé d'en discuter préalablement avec le professionnel et son médecin traitant. Les pigments utilisés dans le cadre de votre prestation contiennent du nickel et du chrome.

CONTRE-INDICATIONS (Si vous pensez rencontrer l'une de ces contre-indications, il est important de consulter votre médecin traitant préalablement à l'acte, un certificat médical pourra vous être demandé.)

- Si vous prenez des **anti-inflammatoires**, **des anticoagulants** ou avez des **problèmes cardiologiques**
- Si vous êtes sujet(te) aux **allergies aux métaux** (chrome, cuivre, nickel, etc...)
- Si vous souffrez d'une **maladie auto-immune** (sclérose en plaques, etc...)
- Si vous souffrez d'une **maladie immunodéprimée** (VIH, cancer, etc...)
- Si vous souffrez de **plaies ouvertes** et/ou **eczéma** et/ou **éruptions cutanées** dans la zone de traitement
- Si vous souffrez de **diabète non contrôlé**
- Si vous êtes sous traitement de type **Roacutane** ou si vous souffrez d'une forme d'**acné active**
- Si vous souffrez d'**infections systémiques** (hépatite de type A, B, C, D, E ou F)
- Si vous souffrez d'**asthme**
- Si vous êtes allergique au **latex**
- Si vous souffrez d'**infections locales** sévères de la **peau** (par ex herpès, rosacée ou bouton de fièvre)
- Si vous êtes **enceinte** ou en **période d'allaitement**
- Si vous êtes sous traitement à la **vitamine A acide**, **aux acides de fruits AHA**
- Si vous présentez des **cicatrices** dans la zone de traitement ou avez des problèmes de **cicatrisation**
- Si vous avez fait l'objet d'une **décoloration** ou **teinture**
- Si vous faites l'objet d'**allergies médicamenteuses**
- Si vous êtes sujets aux **dermatoses** (chéloïdes, kératose solaire, verrues et/ou grains de beauté)
- Si vous faites l'objet d'une **chimiothérapie**, **radiothérapie** ou un traitement à hautes doses aux **corticostéroïdes**
- Si vous êtes sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue
- Si vous avez subi une intervention de **chirurgie** ou de **médecine esthétique**

A MA CONNAISSANCE, JE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION MÉDICALE CONNUE.

CONSENTEMENT ECLAIRÉ

Je reconnais **que vous m'avez exposé les risques**, les possibles complications immédiates ou ultérieures, les suites habituelles inhérentes à la réalisation de cet acte ou aux procédés qu'il emploie, de même que la possibilité de réactions individuelles exceptionnelles non prévisibles. Je reconnais **avoir pu poser toutes les questions relatives à cette prise en charge, avoir pris note qu'il existe un certain degré d'imprévisibilité dans la qualité ou la durée du résultat attendu**, qu'il persiste enfin un caractère subjectif en matière d'esthétique. Une seconde visite de **30 à 45 jours** après la

prestation est nécessaire afin d'optimiser le résultat. En effet le renouvellement cellulaire intervient **au bout de 28 jours**. Il n'est donc pas possible d'envisager une retouche préalablement à ce mois.

Je reconnais avoir été informé(e) en termes suffisamment clairs pour me permettre d'arrêter mon choix et vous demander de pratiquer cet acte. Je m'engage de mon côté à vous informer des contre-indications dont je pourrais faire l'objet qui seraient un obstacle à la dermopigmentation. Je m'engage à me rendre à votre rendez-vous post-pigmentation et à me soumettre aux soins et recommandations prescrits avant et après l'acte envisagé.

J'AI REÇU, PRIS CONNAISSANCE ET LU L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS FIGURANT SUR CE DOCUMENT.

Conformément à l'arrêté du 03 Décembre 2008 relatif à l'information préalable à la mise en oeuvre des techniques de pigmentation par effraction cutanée, de maquillage permanent, j'atteste que :

1. Vous m'avez remis l'information prévue par le dit arrêté.

2. Vous m'avez informé(e) de manière claire et détaillée :

- Du caractère éventuellement douloureux des actes et des risques d'infections.

- Des précautions à respecter après la réalisation des techniques, notamment pour permettre une cicatrisation rapide.

- Du temps de cicatrisation adapté à la technique qui a été mise en oeuvre et des risques cicatriciels.

- Du caractère irréversible des tatouages impliquant une modification corporelle définitive.

- Des risques allergiques notamment liés aux encres de pigmentation.

- Des risques de modification de la couleur du pigment qui dépend du renouvellement cellulaire de ma peau et de son exposition au soleil. - Du caractère nécessaire et conseillée d'une retouche payante dans un délai de 12 à 18 mois.

3. Vous avez procédé à la recherche de contre-indications au geste et je vous ai fait part des maladies, traitements, et interventions éventuels que j'ai à ce jour.

4. Vous m'avez expliqué les détails de l'acte en termes clairs et avez répondu à toutes mes questions.

5. Je vous ai donné mon accord irrévocable pour le tracé et la couleur des pigments utilisés pour mon maquillage permanent.

6. J'ai pu constater que les emballages des aiguilles et des pigments utilisés pour mon intervention ont été ouverts devant moi afin de garantir leur caractère unique, jetable et stérile.

C'EST POURQUOI APRÈS UN DÉLAI DE RÉFLEXION SUFFISANT AINSI QU'UNE ÉVALUATION SÉRIEUSE, JE VOUS DONNE MON CONSENTEMENT À LA RÉALISATION D'UN MAQUILLAGE PERMANENT.

PIGMENTS	%	N° de LOT	EXPIRATION

AUTORISATION DE PRISE DE VUE ET DE DIFFUSION DE PHOTOGRAPHIES

J'autorise **Audrey VERRANDO** à utiliser, à titre gratuit et exclusif des photographies (y compris sur leurs modifications, adaptations, retouches) me représentant ainsi qu'à exploiter ces clichés (autour du maquillage permanent), en partie ou totalité, pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date des présentes.

Les photographies susmentionnées sont notamment susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants (listes non exhaustive):

-Diffusion sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, Instagram, Twitter, Tik Tok ...),

-Diffusion sur le site **audreyverrando.fr**,

-Publication à des fins de communication externe, de relations publiques et/ou formation

SIGNATURES

Mention manuscrite obligatoire « Lu et approuvé, Bon pour accord »

RECOMMANDATIONS PRÉALABLES

Le premier entretien (appelé « Retouche ») vous est offert lors d'une création, il se tiendra **4 semaines** après votre première séance. Pour une qualité irréprochable de votre **Maquillage Permanent**, vous devrez effectuer un entretien tous les 12 à 18 mois selon les besoins.

En effet, les couleurs s'estompent au fil des mois du fait du renouvellement cellulaire. Afin de conserver des lignes parfaites et une intensité de couleur satisfaisante, l'entretien annuel est donc conseillé.

A l'inverse, si aucun entretien n'est effectué, vous perdrez votre tracé au bout de **3 à 5 ans** sans disparaître totalement pour autant. Il est possible d'effectuer un « RDV CONSEIL* » afin de répondre à toutes vos questions et donc de répondre au mieux à vos attentes.

*Cette consultation sera facturée 30€.

(*) Cette somme sera bien évidemment déduite du prix de la prestation retenue si le rendez-vous est effectué dans les 6 mois.

Le cas échéant, celle-ci ne pourra faire l'objet d'un remboursement ou d'un avoir.

PRÉCAUTIONS PRÉALABLES

Avant votre séance de **Maquillage Permanent**, je vous conseille de :

- Ne pas prendre d'aspirine **5 jours** avant l'acte,
- Ne pas venir à jeun,
- Ne pas vous exposer au soleil ou aux UV (pas de prestations sur un coup de soleil)

Vous devez impérativement consulter le consentement éclairé et le cas échéant, demandez l'avis de votre médecin en cas de doute.

Vous ne devez pas être enceinte ni en période d'allaitement pour recevoir un maquillage permanent.

TRAITEMENTS PARTICULIERS (en fonction de la zone pigmentée)

SOURCILS

- Effectuer un gommage **48 heures** avant la séance afin d'éliminer les cellules mortes.

- Bien hydrater la peau.

- Pas d'injection récente (moins de 15 jours) de Botox ou autre dans le front.

BOUCHE

- Si vous êtes sujet(te) aux **boutons de fièvre**, se faire prescrire en prévention par un médecin traitant, un traitement anti viral (à prendre 3 jours avant et 3 jours après la prestation).

- Vous pouvez également acheter en prévention des compléments alimentaires à base de **CYPRÈS** et

ÉCHINACÉE* (2 comprimés par jour, 4 jours par semaine pendant 1 mois avant l'acte). Ou Appliquer de l'huile essentielle de **Tee Tree**** (Arbre à thé).

- Pas d'injection récente (moins de 2 mois) d'acide hyaluronique ou autre dans les lèvres.

Quelques conseils supplémentaires*

- Arnica 9ch: 10 granules la veille au soir / 10 le matin de la prestation
- Gelsénium 9ch: 10 granules la veille au soir / 10 le matin de la prestation
- Rhustoxicodendron 30ch: 1 dose la veille
- Apis mellifica 5ch: 10 granules si oedème
- Arnica 5ch: 10 granules si ecchymose
- Rescue: 2/3 sprays sublinguale
- CBD: 2/3 sprays
- Proteochoc: 1 capsule par jour

**Tous ces produits sont donnés à titre indicatif. Ils se trouvent en pharmacie ; vous devez toutefois vous faire confirmer par votre médecin traitant, qu'il n'existe aucune contre-indication avec votre état de santé. Dans tous les cas, Audrey Verrando décline toutes responsabilités si une réaction survenait à l'issue de l'un des traitements préconisés dans le présent feuillet de recommandations.*

***Une grande attention doit toujours être portée aux personnes présentant un terrain allergique connu. Un certain nombre de molécules potentiellement allergisantes peuvent être présentes dans les huiles essentielles. Avant la première utilisation il est conseillé d'effectuer un test cutané pour tester la tolérance aux huiles essentielles : appliquer sur l'intérieur du poignet et observer la réaction au bout de quelques heures.*

PRÉCAUTIONS POSTÉRIEURES

Désormais, et afin d'assurer la longévité attendue de votre pigmentation, il convient de respecter quelques consignes simples, qui sont à effectuer jusqu'à **complète cicatrisation** (1 mois environ) et que vous devez faire confirmer par votre médecin traitant ou bien votre pharmacien.

- **Veillez ne pas vous exposer au soleil** (ou UV) jusqu'à totale cicatrisation afin de prévenir d'éventuelles tâches d'hyper pigmentation. Par la suite, évitez de vous exposer sans appliquer une crème solaire indice 50
- **Veillez éviter** toute source de chaleur, d'humidité et d'irritation (piscine, hammam, sauna, bain) ainsi que des soins tels que gommage, peeling, teinture, décoloration, permanente de cils.
- **Veillez ne pas appliquer** de crème à base d'acide de fruit type AHA, à la vitamine A acide ou à base de zinc et ce jusqu'à cicatrisation complète

BON À SAVOIR

- Si de l'eau entre en contact de votre pigmentation, retirez celle-ci en tapotant sur la zone à l'aide d'un mouchoir.
- Si des squames se détachent en pelant, il convient de **ne pas se gratter**. Vous devrez appliquer une crème adaptée ; elles se détacheront seules au bout de 4/5 jours. Les réactions possibles sont des rougeurs, œdèmes, ecchymoses, hématomes, sensibilité de la peau et démangeaisons sur et autour de la zone tatouée. Ces inconvénients sont passagers et disparaissent au bout de quelques jours.
- La couleur de la pigmentation sera plus foncée le jour de sa réalisation. Elle s'éclaircira de **30%** pour les sourcils et jusqu'à **40%** pour les lèvres une fois les desquamations tombées.

TRAITEMENTS PARTICULIERS

(en fonction de la zone pigmentée)

SOURCILS

- **2h** après la séance, enlever l'excédent de vaseline à sec avec un mouchoir ou une compresse.
- **Ne rien appliquer** sur la zone durant **48 heures** après la prestation. Passé ce délai, appliquer une crème adaptée 2/3 par jour en couche fine pendant 10 jours.

BOUCHE

- Nettoyer les lèvres délicatement les premières **48 heures** à l'aide d'une compresse et de sérum physiologique, et appliquer un **baume lèvres** adapté autant de fois que nécessaire.
- Si vous êtes sujet(te) aux boutons de fièvre, continuer la prise d'un traitement anti viral prescrit par votre médecin traitant (à prendre avant et après la prestation), ou vous pouvez continuer la prise des compléments alimentaires à base de **CYPRÈS** et **ÉCHINACÉE*** (6 à 8 comprimés/ jour durant 5 jours), ou appliquer de l'huile essentielle de **Tee Tree****(Arbre à thé).
- **Éviter** les aliments acides, épicés et colorés les premières 48 heures.
- **Ne pas boire** à la canette les premières 48 heures.
- **Ne pas fumer**, ni **vapoter** les premières 48 heures.

LES SOINS POST « MAQUILLAGE PERMANENT » SONT TRÈS IMPORTANTS A RESPECTER, GARANTISSANT UN RESULTAT OPTIMAL.

Si vous avez la moindre interrogation ou question, n'hésitez pas à me contacter au **06.22.91.70.69** ou par mail à contact@audreyverrando.fr